

Commune de Rioux-Martin

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 23 juin 2020 à 18 h 30

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe – MATHIEU Audrey, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 17 juin 2020

ORDRE DU JOUR

Comptes rendus des dernières réunions de Conseil Municipal

Les comptes rendus des deux dernières réunions, en date du 02/03/2020 et du 25/05/2020 sont validés par les élus. Ils seront affichés et publiés sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage de la Maire.

Travaux d'aménagement du bourg

La seconde phase des travaux d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg de Rioux-Martin vont débiter prochainement. Ces travaux viennent compléter ceux réalisés en 2014 sur la partie haute du bourg (route de la Genétouze). L'objectif principal de ces travaux est de limiter la vitesse des véhicules traversant le bourg, afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers. Ces travaux sont aussi l'occasion d'améliorer l'aspect esthétique du village, tout en préservant le caractère rural et architectural, en lien avec notre église classée au titre des monuments historiques.

Entre les obligations liées à l'église classée et les contraintes liées à la route départementale, les marges de manœuvres laissées à la commune pour choisir les aménagements à réaliser étaient donc très limitées.

TRAVAUX QUI SERONT REALISES :

- **Halte aux randonneurs :** création d'un plateau surélevé (pas un dos d'âne, sera dissuasif mais pas agressif), avec un largeur de chaussée maintenue à 6 m + tapis enrobé. Le revêtement de la chaussée sera traité en pavés résine de forme et de matière similaire aux pavés existants sur l'entrée de la place aux randonneurs.
- **Entrée Nord sur la route départementale n° 20 :** porte d'entrée, reprenant l'aménagement de l'entrée Sud, complétée par l'implantation de massifs paysagers ponctuels.
- **Entrée direction Médillac sur la route départementale n° 462 :** porte d'entrée de même type que l'entrée Nord. L'entrée sera décalée en dessous de la dernière maison, celle de M. et Mme CANTET.
- **Route départementale n° 20 dans le bourg :** traitement des bords de chaussée avec réfection des trottoirs en béton et le fleurissement au pieds de murs sur la longueur de la traverse, création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales au centre de la chaussée et réfection de la chaussée en enrobé.
- **Voie communale n° 6 :** traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux.
- **Voie communale n° 110 :** traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux.
- **Place de l'église :** aménagement de la place de l'église : traitement qualitatif de la chaussée, reprise de l'escalier et intégration de la circulation des personnes à mobilité réduite. *Ces travaux seront réalisés dans un second temps, à l'issu des fouilles archéologiques préventives.*

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes		% des dépenses
Maitrise d'Œuvre	11 773 €	Etat / DETR	105 700 €	24,31%
Travaux voirie, tranche ferme	354 112 €	Dotation parlementaire	10 000 €	2,30%
Travaux voirie, tranche optionnelle n° 1 (retenue)	55 335 €	Etat / DSIL	57 500 €	13,22%
Aménagement paysager, tranche ferme	7 538 €	CD 16 / Schéma du bâti	49 100 €	11,29%
Aménagement paysager, tranche optionnelle n° 1 (retenue)	6 104 €	CD 16 / Fond de concours voirie	23 100 €	5,31%
		TOTAL subventions	245 400 €	56,43%
		Autofinancement	189 463 €	43,57%
TOTAL	434 863 €	TOTAL	434 863 €	100,00%

Dans le cadre de la consultation des entreprises (presse locale + site internet) du 13/03/2020 au 17/04/2020, pour les travaux d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg de RIOUX-MARTIN nous avons eu 3 offres.

* Pour le Lot n° 1 - VRD, 1 entreprise a remis une offre :

- SCOTPA avec une proposition, pour la tranche ferme + tranche optionnelle n° 1 à 409 447.40 € HT (estimation prévue par le maître d'œuvre : 426 085 € HT)

* Pour le Lot n° 2 – Aménagements paysagers, 2 entreprises ont remis une offre :

- MON JARDIN EN CHARENTE/JARDINS DE L'ANGOUMOIS avec une proposition, pour la tranche ferme + tranche optionnelle n° 1 à 13 641.10 € HT (estimation prévue par le maître d'œuvre : 17 753 € HT). Entreprise retenue car la valeur technique était meilleure.

- KL PAYSAGE avec une proposition, pour la tranche ferme + tranche optionnelle n° 1 à 12 031.19 € HT

Les deux lots comportent chacun deux tranches :

- **Une tranche ferme** : halte aux randonneurs, entrée Nord, entrée de Médillac, RD 20, VC 6 et VC 110,
- **Une tranche conditionnelle** : la place de l'église.

La tranche optionnelle (pour les travaux de voirie et les aménagements paysagers), comprenant l'aménagement de la place de l'église (classée aux monuments historiques), ne pourra se réaliser qu'après un diagnostic d'archéologie préventive. Diagnostic qui sera réalisé par l'INRAP et dont la date, en raison du retard causé par le confinement, n'est toujours pas connue.

Les travaux débuteront fin juin 2020 par le lot n° 1 : voirie et réseaux, et par la réalisation d'un nouveau réseau d'eaux pluviales souterrain, au centre de la chaussée. Une déviation a été mise par le Département de la Charente pour les poids lourds. L'entreprise SCOTPA mettra les panneaux de déviation dans le bourg, au fur et à mesure de l'avancée des travaux pour les résidents.

Communication / travaux : un courrier sera distribué à tous les habitants du bourg et des hameaux mitoyens. Les plans des travaux seront affichés à la mairie.

Autre : le tour cycliste de Poitou Charentes passera par notre commune le jeudi 27 août 2020. L'entreprise devra en tenir compte dans son planning des travaux. Le monument aux morts, devant l'église penche. A voir pour le remettre d'aplomb lors des travaux avec Timothée CONDEMINÉ. Prévenir CALITOM des travaux.

Projet d'achat de parcelles forestières

Mme MAÏS Marie-Claire propose la vente à la commune de 3 parcelles forestières, lui appartenant en propre ou en indivision, au lieu-dit « La Rente à Bodet ». Ces 3 parcelles longent la RD n° 20 et deux sont mitoyennes à une piste de DFCI. **Parcelles** : C n° 933 (servant pour partie de lieu de stockage pour le bois) : 1 320 m², C n° 931 : 955 m² et C n° 168 : 3 715 m². **Total de 5 990 m².**

Cette proposition a été présentée au Conseil Municipal lors de la réunion du 23/05/2019. Elle a reçu un accord de principe. Suite à quoi, les élus ont décidé qu'une commission communale ira voir sur place les boisements présents sur les 3 parcelles, afin de faire une proposition financière à Mme MAÏS.

Mme MAÏS sera l'interlocutrice, représentant l'indivision, pour la vente.

La commission communale qui ira estimer la valeur de ses parcelles, est composée de : Gaël PANNETIER, Marie-Claire MAÏS, Etienne NAU, Bernard JALLET, Laurent ANTOINE et Bruno DEMPTOS. Elle se rendra sur place prochainement.

Mise à jour des commissions communales

Il est proposé de modifier comme suit les commissions communales (délibération n° 2020/23 du 25/05/2020) :

Commission environnement :

- **Responsable** : Mr Gaël PANNETIER
- **Membres** : Mr Bruno DEMPTOS
Mme Marie-Claire MAÏS
Mme Marie-Joëlle MERCADE
Mr Etienne NAU
- **Invités** : Mr Yves-Michel FOUCAUD
Mme Karine DEMPTOS
Mme Joss BURK
Mr Denis AGUERA

Commission lien social :

- **Responsable** : Mme Marie-Joëlle MERCADE
- **Membres** : Mr Gaël PANNETIER
Mr Laurent ANTOINE
Mr Bruno DEMPTOS
Mme Marie-Claire MAÏS

Commission des impôts directs :

Lors du Conseil Municipal du 25/05/2020, avaient été nommé le Maire +

- **6 titulaires** : Marie-Claire MAÏS, Jean-François VESSIERE, Joëlle MERCADE, Bruno DEMPTOS, Adrien CHADEFAUD (bois) et Claude ROCHER (hors commune)

- **6 suppléants** : Etienne NAU, Bernard JALLET, Pierre BARLAAM, Jean-Claude MOREAU, Sarah BERNARD et Jean-Philippe MILAHC.

Le 02 juin, nous avons reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques pour le renouvellement de la commission communales des impôts directs, suite aux élections municipales de 2020. Cette commission est bien composée du Maire + 6 titulaires + 6 suppléants.

Toutefois, elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal. Il faut donc proposer 12 titulaires et 12 suppléants.

Sont proposés les personnes suivantes :

Mme Marie-Claire MAÏS, M. Jean-François VESSIERE, Mme Marie-Joëlle MERCADE, M. Bruno DEMPTOS, M. Adrien CHADEFAUD, M. Alain MOREAU, M. Etienne NAU, M. Bernard JALLET, M. Pierre BARLAAM, M. Jean-Claude MOREAU, Mme Sarah BERNARD, M. Jean-Philippe MILHAC, Mme Audrey MATHIEU, M. Jean-Michel TEVENIN, M. Yves-Michel FOUCAUD, M. Timothée CONDEMIN, M. Joël BONIFACE, M. Joël DUBREUIL, Mme Véronique PATRON, Mme Gisèle WAKNILE, M. Jean-Louis MERCADE, M. Laurent ANTOINE, Mme Dorothée ELWART et M. Nicolas DEON. Il sera demandé, au préalable, l'accord de toutes les personnes hors conseil.

Nous avons reçu les 16/06/20 un mail de la Préfecture de la Charente, nous informant que notre délibération « Délégation du Conseil Municipal au maire » n° 2020/20 du 25/05/2020, n'était pas correcte / CGCT.

Dans le cas où la délégation comporte la formule « dans les limites fixées par le conseil municipal » ou « dans les conditions fixées par le conseil municipal », l'assemblée doit spécifier quelles sont ces limites, ou bien indiquer qu'il n'y en a pas.

Il convient de compléter les points suivants :

- 3° De procéder, **sans limite** à la réalisation **des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget**, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts...
- 15° D'exercer, au nom de la commune, **les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme**, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au 1^{er} alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code **sans conditions** ;
- 20° De réaliser les **lignes de trésorerie sans limite de montant** ;
- 27° De procéder au dépôt **de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux** ;

Protection sociale complémentaire

Le Centre de Gestion de la Charente lance une nouvelle consultation en vue de la conclusion de 2 conventions de participation pour la protection sociale complémentaire de vos agents. La mise en place de ces conventions est prévue pour le 1^{er} janvier 2022. **La protection sociale complémentaire est un mécanisme d'assurance facultatif permettant aux agents de faire face aux conséquences financières des risques :**

- **Prévoyance** : garanties couvrant les risques liés à l'incapacité travail, à l'invalidité et au décès ou couverture « maintien de salaire ». Elle permet pour les agents un maintien de la rémunération lors du passage à ½ traitement, maladie ordinaire, congé maladie, congé longue durée...
- **et/ou santé** : garanties couvrant les risques des agents liés à l'intégrité physique de la personne ou complémentaire maladie. Elle permet le remboursement de frais non couverts ou partiellement couverts par la sécurité sociale, comme par exemple les frais de médicaments, d'optique... (Mutuelle).

A ce jour, elle n'est pas obligatoire dans la fonction publique territoriale.

La collectivité organise une procédure de mise en concurrence pour sélectionner auprès d'une mutuelle, un organisme d'assurance ou de prévoyance un contrat **qui sera proposé à l'adhésion facultative des agents.**

La démarche menée par le CDG comportera plusieurs étapes. Pour les collectivités, il est primordial de donner **mandat**, l'adhésion finale à la convention de participation étant facultative mais limitée aux collectivités ayant **mandaté le CDG dès le début de la démarche.**

Les agents peuvent ensuite adhérer ou pas, mais seuls ceux qui adhèrent peuvent bénéficier de la participation financière de la collectivité.

La participation financière peut être accordée soit au titre de contrats et règlements labellisés, soit au titre d'une convention de participation.

- les textes ne fixent pas de **montant minimum** ;
- le montant maximum est le montant de la cotisation ou de la prime due par l'agent ;
- la participation peut être versée à l'agent ou à l'organisme ;
- la collectivité peut moduler sa participation en prenant en compte la situation familiale et/ou les revenus de l'agent (favoriser les plus faibles revenus et/ou les familles nombreuses).

Accord de principe du Conseil Municipal pour participer à la procédure de mise en concurrence, avec le Centre de Gestion de la Charente, dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

Messages d'alertes et d'informations via une application à télécharger par les habitants :

Les habitants reçoivent une notification directe sur leur portable pour toutes nouvelles alertes et informations. Les textes sont illimités pour plus de confort de publication et plus de précision. Inclus des photos images et documents avec un zoom pour une plus grande lisibilité et facilité de lecture. Rend les numéros de téléphone, les adresses mails, les sites internet directement cliquables et utilisables pour faciliter la vie des habitants.

POUR LA MAIRIE :

- Pas de logiciel, pas d'installation, pas de frais de maintenance,
- Depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette, nous saisissons les informations et les alertes qui seront vues par vos citoyens. Une simple connexion classique à internet est nécessaire,
- La mairie n'a pas besoin de connaître le numéro de téléphone ou l'adresse-mail de ses habitants pour communiquer.

POUR LE CITOYEN :

- Il suffit de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket sur son téléphone portable,
- Les informations et les alertes de sa commune sont toujours accessibles,
- Qu'il soit habitant permanent ou de passage, l'utilisateur de PanneauPocket ne communique pas son numéro de téléphone ou son adresse-mail pour être informé.

Coût pour la Mairie : un simple abonnement au service est nécessaire. L'abonnement est sans engagement dans la durée. Coût : 180 € TTC / an pour les communes de - de 1000 hab.

Coût pour le citoyen : rien à payer, le service est **gratuit** et **illimité**. Le téléchargement de l'application mobile est **gratuit**. L'utilisation de l'application est **gratuite** et **illimitée**, quelque soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.

Accord de principe du Conseil Municipal.

Echanges et débats sur les projets du mandat à venir

Chaque conseiller est invité à faire des propositions pour le mandat à venir :

- **Joëlle MERCADE, lien social :** inclure d'avantage la population anglophone dans la vie de la commune, les inviter dans les commissions communales, leur laisser une page dans le journal de la commune... Faire un point régulier avec les personnes âgées, leur proposer des activités, comme la gym avec la MSA.
Un Autre regard : en attente des dernières directives de l'Etat pour l'organisation ou non du concert d'Arpeggione en septembre. L'association était présente à une réunion organisée par le Centre Sociale pour toutes les associations du canton, peu de monde, à suivre. La prochaine réunion sera organisée en octobre à Chalais. Il a été proposé la commune de RIOUX-MARTIN comme lieu pour le futur forum des associations.
- **Audrey MATHIEU, tourisme :** proposer un circuit « Terra Aventura » sur la commune. Jeux de piste et d'orientation avec des badges, des questions sur le territoire, le patrimoine, se servir de l'existant. Fonctionne très bien, présent sur des communes voisines, permettrait de faire connaître d'avantage la commune.
Lien social : pour les personnes âgées, voir s'il existe un système de bus avec la maison de retraite ou autre, pour leur proposer une demi-journée jeux de société par exemple.
ATRAIT : questionnaire sur le bloc sanitaire, sous les boxes.
- **Gaël PANNETIER, tourisme :** propose de faire un état des lieux du parcours sportif, voir les agréés en état et voir si ça vaut le coup de déplacer le circuit pour qu'il ne soit plus que sur des parcelles communales. Aujourd'hui une partie du parcours est situé sur des terrains, sans conventions. A travailler en commission.
Voirie : route du Riou de Badou, limiter le tonnage à 7.5 tonnes et mettre un panneau « voie sans issue » pour éviter que certains poids lourds ne viennent s'y coincer.
Afin d'améliorer la sécurité lors des manifestations communales, prévoir la réalisation de grand panneau « attention manifestation en cours », qui pourraient être installés aux entrées du village, lors des randonnées, regroupement, compétitions... Le support est déjà présent, faire faire des autocollants.
Eclairage public : prévoir l'extension de l'éclairage public sur la route de Médiillac et sur la route du Pont Tamisé. Envoyer une demande de dépannage au SDEG 16, les 4 lumières dans les clochetons de l'église ne fonctionnent plus. Interroger le SDEG 16 sur la prestation « effacement des réseaux » faire dernièrement rue du Patureau. Les travaux ont été réalisés sans demande d'autorisation de la Mairie, sans arrêté et n'ont pas été finalisés (présence de tige métalliques).
Autre : changement des deux ordinateurs de la commune et achat des nouveaux packs office. Dépôts d'ordures sauvages chez M. TARTARIN, à voir avec le Saint Hubert, utilisateur du site. Bloc sanitaire à installer à ATRAIT, prévoir une arrivée d'eau et un système d'assainissement. Foins à faire.
Bâtiments communaux : en cours, devis pour fermer hermétiquement le clocher aux pigeons, avec l'entreprise BODET. Prévoir le ravalement de la façade de la Mairie.

Cimetière : repenser la gestion des cimetières de manière pérenne et sans utilisation de produit phytosanitaire, réfection des allées, engazonnement...

- **Laurent ANTOINE, voirie** : route de la Carcassonne, dans le bourg, prévoir un aménagement pour y faire ralentir les véhicules. Voir s'il n'est pas possible de mettre un stop au carrefour avec la route de la Faurie pour casser la vitesse des véhicules arrivant dans le bourg et améliorer la sécurité à carrefour (peu de personnes respectent la priorité à droite). Problème également de tonnage route de la Carcassonne, certains camions ou tracteurs accrochent le mur en tournant rue de l'Argentonne, limiter le tonnage à 7.5 tonnes. Demander conseils à l'ATD 16.

Pose de la fibre : les travaux avancent à la Haute Lande mais avec des dégradations de la voirie communale (fossé et revêtement de la chaussée). Dégradations constatées par la commune, l'entreprise en charge des travaux n'a pas prévenue. Charente Numérique a été contacté pour constater les dégradations et faire réparer la voirie, à leurs frais.

- **Bruno DEMPTOS, bâtiments communaux** : projet d'extension de la salle des fêtes, sur le pignon ouest, avec une pièce « réserve » pour stocker les tables et les chaises non utilisées et des WC à la fois ouverts sur la salle, mais aussi ouverts sur l'extérieur. Ainsi les locataires de la salle des fêtes n'utiliseront plus les WC de la mairie.

Cimetière : prévoir de mettre l'eau courante dans l'extension du vieux cimetière.

- **Jean-Philippe MILHAC, bâtiments communaux** : réfection de l'église. Enlever les herbes sur le toit, fissures.
- **Bernard JALLET, forêts** : ASL des Belettes, en attente de la création d'un plan simple de gestion avec le CRPF et renégociation des assurances en cours.
- **Sarah BERNARD, autre** : problèmes de fissures à sa maison. Pas d'arrêté de catastrophe naturelle « sécheresse » sur la commune.
- **Marie-Claire MAÏS, cimetière** : le grand portail du cimetière ne tient plus et prévoir une rambarde à l'escalier entre le vieux et l'extension du cimetière. Prévoir de refaire l'entrée du vieux cimetière, à côté de la sacristie, les pierres se défont et le portail est à réparer. A voir avec Timothée CONDEMINE.

Fin de réunion à 21 h